

GT Direction

Compte-rendu du groupe de travail du 3 décembre 2013

Seules apparaissent, dans ce compte-rendu, les modifications apportées par le ministère, soit entre les deux groupes de travail, soit en séance. Le détail et l'appréciation globale de toutes les propositions ministérielles se trouvent dans le tableau de la séance du 25/11/2013.

Amélioration des conditions d'exercice (fiche 1)

Aucune modification par rapport à la fiche précédente. Pour savoir ce que le SE-Unsa en pense, cf. le compte rendu du 25/11/2013 (<http://www.se-uns.org/spip.php?article6298>)

Simplification des tâches (fiche 2)

Propositions du ministère 25/11/2013	Propositions du ministère 03/12/2013	Ce qu'en pense le SE-Unsa
Mise en place de protocoles de simplification pour alléger, simplifier différentes tâches.	Ces protocoles se mettront en place dès la rentrée 2014.	Pour le SE-Unsa, l'empilement des sollicitations, parfois incongrues, de l'administration doit cesser. S'engager sur une date effective de mise en œuvre permet de passer de l'intention à la réalisation. C'est une bonne chose. Reste à voir la réalité des simplifications obtenues.
Élaboration d'un guide juridique et actualisation du vademecum issu du protocole de 2006.	« Une personne référente sera identifiée par le DASEN afin d'apporter une assistance juridique de premier niveau aux directeurs d'école. »	La mise en place d'une personne ressource était une demande du SE-Unsa lors du GT précédent. Sa présence n'est pas une simple possibilité mais devient une obligation pour l'administration.

La formation (fiche 3)

Propositions du ministère 25/11/2013	Propositions du ministère 03/12/2013	Ce qu'en pense le SE-Unsa
Compléter le dispositif par une formation de préparation à l'inscription sur la liste d'aptitude.	Cette formation « <i>n'est pas une préalable obligatoire à l'inscription</i> ».	Inexistant jusque-là, cette préparation à l'inscription sur la liste d'aptitude va dans le bon sens. Pour le SE-Unsa, ne pas conditionner l'inscription sur la liste d'aptitude au suivi de cette formation était nécessaire.
Réaffirmer et rendre exigibles les 3 + 2 semaines de formation préalable à la prise de poste. Ajout de journées supplémentaires à la fin de la 1 ^{ère} année d'exercice. Dispositif de formation continue fondé sur l'échange et l'analyse des pratiques.	Précision supplémentaire (3 semaines l'année précédant la prise de poste, 2 semaines en début d'année de la prise de poste). Minimum de 3 journées supplémentaires à la fin de la 1 ^{ère} année. « <i>Une attention particulière sera portée sur la formation des faisant fonction</i> ». Dispositif mis en œuvre « <i>dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation</i> ».	Les précisions et la quantification des journées supplémentaires étaient importantes. Il faudra cependant veiller à ce que cette formation existe partout et qu'il n'y ait pas de disparités territoriales. Rien sur la 1 ^{ère} fiche : suite à l'intervention du SE-Unsa, les faisant fonction seront l'objet d'une formation particulière. C'était indispensable. Le manque de précision dans la formulation peut faire craindre des pratiques très diverses. Nous avons demandé une rédaction plus précise. C'était une demande du SE-Unsa d'inscription systématique dans le plan de formation.

Amélioration des conditions d'exercice (fiche 4)

Propositions du ministère 25/11/2013	Propositions du ministère 03/12/2013	Ce qu'en pense le SE-Unsa
Renforcement de la décharge sur le service d'APC.	Pas de modification des premières propositions. Changement sur une formulation	Une formulation ambiguë laissait croire que les heures d'APC que ne faisaient pas le directeur seraient faites par les adjoints. L'ambiguïté a été

		levée. Les adjoints ne feront pas plus d'APC que les horaires règlementaires. C'est bien la mission d'APC qui devra être répartie entre les autres enseignants.
	Revalorisation de la part complémentaire de l'ISS Écoles de 1 à 3 classes : + 200 € Écoles 4 classes : + 400 € Écoles 5 à 9 classes : + 100 €	Il n'y avait pas d'amélioration du régime indemnitaire lors de la 1 ^{ère} séance de travail. Pour le SE-Unsa, c'était inacceptable. Le ministère a commencé à bouger en améliorant l'ISS des écoles les plus petites et en y consacrant 8 millions d'€. C'est un premier pas. Cela doit être poursuivi.

Amélioration des perspectives de carrière (fiche 5)

Propositions du ministère 25/11/2013	Propositions du ministère 03/12/2013	Ce qu'en pense le SE-Unsa
Accès à la hors classe : Le point supplémentaire est effectivement appliqué dans tous les départements.	Suppression de la mention liée aux écoles de grande taille.	Cette possibilité d'1 point supplémentaire existait dans certains départements et pas dans d'autres. Le rendre effectif pour tous les directeurs, quelque soit le département d'exercice est une mesure d'équité.
Grade d'accès fonctionnel (GRAF) Les fonctions de directeur d'école permettent d'accéder au GRAF (qui n'est pas encore créé).	Les modalités d'accès au GRAF seront précisées dans un GT commun 1 ^{er} et 2 nd degré.	Le GRAF est un grade supplémentaire, qui reste à créer, auquel n'accéderait qu'une partie minimale des collègues. Le SE-Unsa est très dubitatif et considère que cela n'est pas le moyen de donner des perspectives de carrière à tous.